



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.619.0

Notification
aux Gouvernements des Etats parties
aux Conventions de Genève du 12 août 1949
pour la protection des victimes de la guerre

PROTOCOLES ADDITIONNELS

Ratification par le Honduras

Le 16 février 1995, la République du Honduras a déposé auprès du Conseil fédéral suisse son instrument de ratification des Protocoles I et II additionnels aux Conventions, adoptés à Genève le 8 juin 1977.

Conformément à leurs dispositions finales, les Protocoles entreront en vigueur pour le Honduras six mois après le dépôt de l'instrument, soit le 16 août 1995.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire des Protocoles.

Berne, le 13 avril 1995

